



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/147

**Autorisant une journée d'animation sportive
dans le cadre de la Fête Patronale, organisée par la Municipalité,
le Mardi 18 Août 2026..**

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la journée sportive organisée dans le cadre de la Fête Patronale par la Municipalité, le Mardi 18 Août 2026 au Stade Municipal, au Centre Culturel et au Gymnase Gérard Marianne de 08 h 00 à 12 h 00 ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune autorise la tenue d'une journée d'animation sportive organisée dans le cadre de la Fête Patronale, par la Municipalité le Mardi 18 Août 2026 au Stade Municipal, au Centre Culturel, et au Gymnase Gérard Marianne de 08 h 00 à 12 h 00.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants.

ARTICLE 4 : MM. le Commandant de la Police Nationale,. Le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux, sont chargés en ce que le concerne de l'exécution du présent arrêté .

Capesterre B/Eau, le 17 Août 2026